

Mauritania Technology Fosters Tradition (TFT)

Contrat Prestataire

Entre

Supras Consult, Norway
Agissant pour

Le Fonds Fiduciaire Mauritania Technology Fosters Tradition (TFT)
Aioun El Atrouss
Mauritanie
Ci-après dénommé le Projet

Et

.....
Animateur Enquêteur
Village de
Mauritanie
Ci-après dénommé le prestataire

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités TFT retenues dans l'une de ces zones d'intervention Sawana et Oum Lelli située dans la Wilaya du Hodh El Gharbi, Moughataa d'Aioun le prestataire sera chargé de réaliser les termes de référence en annexe.

1. Objet du contrat :

Faire des travaux d'enquêtes socio-économiques conformément aux formulaires de questionnaires qui seront mis à leurs dispositions dans les villages situés dans la zone d'intervention Sawana et Oum Lelli auprès des partenaires.

2. Durée d'intervention :

Le travail devra être réalisé en : jours, dont jours mission de terrain.
Le travail final devra être rendu au projet au plus tard le 2004.

3. Rémunération :

Le prestataire percevra la somme de 1.500 UM par fiche de questionnaire remplie tout compris pour l'ensemble du travail, détaillé comme honoraires.

4. Mode de paiement :

Le prestataire recevra un montant total de comme avance lors de la signature du contrat, le reste lui sera remis une fois les fiches de questionnaire enquêtes socio-économiques sont acceptées par le projet.

5. Autres moyens mis à disposition du prestataire :

Les animateurs bénéficieront des frais de transport pour leurs déplacements entre les villages objet de leur travail (taux appliqué pour le transport de taxi brousse par personne), un lot de fourniture de bureau comme support de leur travail d'enquête. Le sac, la calculatrice, les tailles crayons, gommes sont les propriétés de TFT et doivent être restitués à la fin du contrat.

6. Législation du travail et législation fiscale :

Le prestataire n'est pas un employé du projet TFT, à ce titre le projet ne payera ni les cotisations sociales ni les impôts en lieu et pour le compte du prestataire.

Le prestataire, bien qu'engagé par Supras Consult, Norvège, n'est pas non plus un employé dans le sens des lois norvégiens, et par ce fait n'a pas recours aux avantages sociaux éventuels et émanent de la législation de travail norvégien.

7. Dispositions diverses :

Les produits du contrat sont la propriété exclusive du projet TFT qui jouira de tous les droits et avantages afférents.

Puisque le Projet est administré par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (la Banque), le prestataire respectera toutes les règles de comportement, de conduite professionnelle tel que la Banque exige de ses consultants, bien que le prestataire n'en est pas un. Il suivra les même règles que Supras Consult dans ce respect. Supras Consult l'informera des détails de ces règles de conduite.

8. Compromis :

Tous les litiges qui naîtront de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui n'auront pas trouvé de solution à l'amiable, seront soumis à l'arbitrage d'une tierce personne choisie d'un commun accord en exclusivité. A défaut d'accord sur la désignation de cet arbitre les parties dore et déjà accepte sa nomination par le Représentant Résident, ou son interim, de la Banque a Nouakchott.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Fait à Aïoun El Atrouss, le / 05 / 2004

.....

Le prestataire

.....

Lars T. Soeftestad

Supras Consult

Le Consultant Principal

Termes de Référence

Objet : Mauritania Technology Fosters Tradition (TFT), Enquêtes Socio-économiques

Exécutant :

Lieu : Villages exploitant la zone de Sawana et Oum Lelli

Date : du / 2004 au / 2004

Obligations :

- Être disponible pour travailler dans la zone d'intervention de TFT (Sawana et Oum Lelli) ; et
- Prendre en charge les dispositions liées à l'accomplissement de son travail (transport, contact des personnes ressources au niveau des villages).

Tâches :

- Application (remplissage du questionnaire socio-économique suivant la codification du formulaire mis à votre disposition ;
- Informer les responsables des villages objet d'enquêtes socio-économiques de l'objectif, programme et activités du projet TFT avant le démarrage des questionnaires famille par famille ;
- Tenir informer régulièrement l'équipe du TFT chargée de la supervision de votre travail de terrain des difficultés rencontrées lors de l'accomplissement de votre mission ;
- Faire des recommandations constructives appuyant l'avancement des travaux d'enquêtes socio-économiques ;
- Les questionnaires doivent être remis en bon état à l'équipe TFT pour une meilleure évaluation ;
- Reprendre les éventuelles corrections une fois l'évaluation de vos fiches d'enquêtes faites par l'équipe chargée de la supervision du travail ; et
- Ne seront pris en compte réellement que les fiches correctement remplies et répondant aux attentes du projet TFT.

Fait à Aïoun El Atrouss, le / / 2004

.....

Le prestataire

.....

Lars T. Soeftestad

Supras Consult
Le Consultant Principal